

**République Française**  
**MAIRIE DE BALBIGNY**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE du 29 NOVEMBRE 2022 à 20h00**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200115-20221129-DM80-2022-11-29-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/11/2022

Date de la convocation : 22/11/2022

Date d'affichage : 22/11/2022

NOMBRE DE MEMBRES		
EN EXERCICE	PRESENTS	VOTANTS
23	22	23

**L'an deux mille vingt deux, le onze octobre, à vingt heures,** les membres composant le Conseil Municipal de Balbigny se sont réunis en mairie de Balbigny sous la présidence de Mme DUFOUR Françoise, Première adjointe au maire, après avoir été dûment convoqués dans les délais légaux le 22/11/2022.

L'avis de la tenue de la présente réunion a été affiché le jour même de l'envoi des convocations sur le panneau officiel de la mairie.

Mme DUFOUR Françoise – M BOULOGNE Jérôme - Mme VERPY Evelyne - M VOLLE Jean Marc - Mme TRIOMPHE Christine – M PADET René - Mme CARTON Marie Claude – Mme CHABANNE Christelle - Mme DURON Josette - M PONCET Marc - Mme PEILLON Jacqueline - Mme FERRE Odile - M LAMURE Christophe – M YENIL Etienne - M CHOMAT Pascal –M DUCROUX Loïc – Mme PALMIER Catherine - Mme DURON Sabrina - Mme COLOMB Florence - M CELEN Devris - M NAULIN Jean Yves -

**Pouvoirs déposés :** Mme PERRIN Cécile donne pouvoir à Mme VERPY Evelyne

**SECRETAIRE DE SEANCE :** M PONCET Marc

**Objet : Prise en charge des travaux en régie**

Mme VERPY expose :

Le conseil municipal doit valider les travaux réalisés par les services techniques de la commune qui viennent enrichir le patrimoine de la collectivité. Les travaux en régie entraînent un remboursement de la TVA via le FCTVA. Cette année les travaux réalisés par nos agents sont au dessus de ce qui avait été prévu au budget.

Comme le prévoit l'instruction budgétaire M 14, il est rappelé que les travaux en régie doivent faire l'objet d'une délibération du conseil municipal afin d'assurer leur imputation en section d'investissement. Cette opération d'ordre, se traduit par une dépense destinée à intégrer les travaux en section d'investissement et un titre destiné à neutraliser les charges constatées durant l'exercice à la section de fonctionnement.

Monsieur le Maire donne communication des opérations réalisées cette année dans le cadre des travaux en régie :

TRAVAUX	Agents		TOTAL Véhicule et Matériel	Factures			TOTAL GENERAL TR
	Nbre d'heures	€		HT	TVA	TTC	
TR1 - Mille Club	72,50	1 812,50 €	489,90 €	2 896,57 €	579,30 €	3 475,87 €	5 778,27 €
TR2 - Jardin familiaux Cimetière	40,00	1 000,00 €	810,72 €	799,74 €	159,95 €	959,69 €	2 770,41 €
TR3 - Tennis	42,00	1 050,00 €	578,16 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 628,16 €
TR4 - Groupe scolaire	510,00	12 750,00 €	3 239,01 €	9 456,13 €	1 891,24 €	11 347,37 €	27 336,38 €
TR5 - CTM	40,00	1 000,00 €	306,88 €	515,60 €	103,12 €	618,72 €	1 925,60 €
TR6 - Gendarmerie	111,50	2 787,50 €	708,57 €	1 326,40 €	265,44 €	1 591,84 €	5 087,91 €
TR7 - Mobilier urbain	40,00	1 000,00 €	262,92 €	80,62 €	16,12 €	96,74 €	1 359,66 €
TR8 - Passerelles rue Pasteur - rue Collet	100,00	2 500,00 €	1 636,80 €	3 966,19 €	793,24 €	4 759,43 €	8 896,23 €
TR9 - Refection de chemin	59,00	1 475,00 €	1 568,59 €	1 659,09 €	330,81 €	1 989,90 €	5 033,49 €
TR10 - Ecole maternelle	10,00	250,00 €	122,02 €	1 395,29 €	279,05 €	1 674,34 €	2 046,36 €
TR11 - Aménagement espaces verts	175,50	4 387,50 €	2 801,57 €	11 203,07 €	1 683,05 €	12 886,12 €	20 075,19 €
TR12 - Boulodrome	140,00	3 500,00 €	1 809,90 €	1 543,66 €	308,74 €	1 852,40 €	7 162,30 €
TR13 - Appartements	679,50	16 987,50 €	4 620,18 €	10 235,76 €	2 047,13 €	12 282,89 €	33 890,57 €
TR14 - Signalisation - Place de la Gare	24,00	600,00 €	129,52 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	729,52 €
TR15 - Impasse des Garrets	32,00	800,00 €	603,36 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 403,36 €
TR16 - Concillon	60,00	1 500,00 €	207,72 €	1 755,72 €	351,14 €	2 106,86 €	3 814,58 €
TR17 - Médiathèque	48,00	1 200,00 €	21,42 €	1 723,31 €	287,22 €	2 010,53 €	3 231,95 €
TR 18 - Mairie / Maison France Services	33,00	825,00 €	120,18 €	2 183,90 €	426,79 €	2 610,69 €	3 555,87 €
	<b>2 217,00</b>	<b>55 425,00 €</b>	<b>20 037,42 €</b>	<b>50 741,05 €</b>	<b>9 522,34 €</b>	<b>60 263,39 €</b>	<b>135 725,80 €</b>

Ces travaux ont contribué à la valorisation du patrimoine communal. Il convient donc de basculer leur charge en section d'investissement.

Les dépenses en fournitures et matières consommées, charges directes, s'élèvent à 80 300.81 €.

Les dépenses de personnel, quant à elles, se montent à 55 425 €.

Il invite le Conseil Municipal à en délibérer.

**Le conseil municipal, à l'unanimité :**

- **Approuve** la proposition de travaux en régie pour le budget communal
- **Décide** d'intégrer les travaux en régie en section d'investissement pour les montants indiqués aux articles correspondant du budget général à savoir :

PROGRAMMES	Articles
TR1 - Mille Club	2138 (040)
TR2 - Jardin familiaux Cimetière	2152 (040)
TR3 - Tennis	2152 (040)
TR4 - Groupe scolaire	21312 (040)
TR5 - CTM	2138(040)
TR6 - Gendarmerie	2138(040)
TR7 - Mobilier urbain	2152 (040)
TR8 - Passerelles rue Pasteur - rue Collet	2152 (040)
TR9 - Réfection de chemin	2152 (040)
TR10 - Ecole maternelle	21312 (040)
TR11 - Aménagement espaces verts	2121 (040)
TR12 - Boulodrome	2138 (040)
TR13 - Appartements	2138 (040)
TR14 - Signalisation - Place de la Gare	2152 (040)
TR15 - Impasse des Garrets	2152 (040)
TR16 - Concillon	2138 (040)
TR17 - Médiathèque	21318 (040)
TR 18 - Mairie / Maison France Services	21311 (040)

- **Habilite** Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à cette opération.

Le Maire,  
Gilles DUPIN,



Fait et délibéré à Balbigny,  
Copie certifiée conforme  
A Balbigny, le 29/11/2022

